

Séance du 16 décembre 2021 à 20h.
à la salle des Fêtes

Sous la Présidence de Madame Brigitte Lattion, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 1er novembre 2021.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission de gestion 2021-2022 sur la tournée de montagne et vote.
7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 04/2021 relatif au budget pour l'année 2022 et vote.
8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 05/2021 relatif à la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 et vote.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Appel de sortie.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

Madame Brigitte Lattion annonce qu'il manque un scrutateur et demande à Madame Céline Buache de rejoindre le Bureau pour cette séance.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 36 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents. Il s'agit de M. Grégory Calpini, Mme Patricia Chambettaz, M. Alain Courvoisier, M. Gérald Hürni, Mme Suzanne Joseph, M. Bruno Metalori, M. Damien Mettraux, Mme Carmen Perusset et M. Jean Quinche.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 1er novembre 2021.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

3. Communications du Bureau.

Madame la Présidente explique qu'en principe la dernière séance de l'année est suivie d'une agape. Cependant, cette année vu les incertitudes liées à la situation sanitaire et pour ne pas exclure des personnes, elle a préféré renoncer à cette tradition.

Elle informe également que dorénavant l'horaire d'ouverture du Bureau de vote sera de 10h à 11h suite à une décision prise par le Grand Conseil.

4. Communication de la Municipalité.

Monsieur Julien Cuérel informe que l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville se fera les vendredi 8 et samedi 9 avril 2022.

La Présidente remercie Monsieur Cuérel.

5. Liste des prochains préavis.

Monsieur le Syndic informe qu'il y aura la modification sur le règlement du personnel communal ainsi que la modification concernant le règlement sur l'évacuation des eaux.

6. Rapport de la commission de gestion 2021-2022 sur la tournée de montagne et vote.

M. Didier Schmid, Président de la commission, donne lecture du rapport.

Observation n° 1

La Cogest prend note de la réponse et demande s'il est possible d'avoir connaissance des rapports écrits.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'ils n'existent pas.

La Cogest remercie pour la réponse.

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 3

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 4

La Cogest accepte la réponse.

Observation n° 5

La Cogest refuse la solution de la marquise qui ne ferait que reporter le problème. Elle souhaite donc que la commune trouve une meilleure solution.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble par Mme Lattion.

Monsieur Florian Musy se dit surpris que par rapport au site de la génératrice des Claquettistes il est noté que le solde du bidim restera là.

Pour rappel, il informe que dans l'observation no 2 du rapport de la cogest de l'année passée, cette dernière demandait à ce que les restes de bidim soient enlevés du site. La Municipalité avait alors répondu par courrier du 10 novembre 2020 que les restes de bidim avaient bien été enlevés. Monsieur Musy se demande donc si les réponses aux observations de la cogest sont toujours bien pertinentes.

Monsieur Gilles Deriaz prend la parole concernant les places à fumier des chalets d'alpage. Il informe qu'il n'y aura pas de courrier par alpage de la part du Canton car c'est la Loi sur la protection des eaux qui fait foi. Il y a un délai de tolérance 2021-2022 pendant lequel il n'y aura pas de sanction, mais il faut que tout soit mis en ordre en 2023.

La parole n'est plus demandée. Mme Brigitte Lattion, Présidente, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations formulées par la Commission,
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2021,
3. de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Elles sont acceptées à une large majorité (1 avis contraire et 1 abstention).

Madame la Présidente ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

7. **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 04/2021 relatif au budget pour l'année 2022 et vote.**

Madame Brigitte Lattion précise la marche à suivre. Les conseillères et conseillers l'acceptent.

Monsieur Luc Pillevuit, Président, donne lecture du rapport de sa commission.

Madame Brigitte Lattion donne lecture des montants par rubrique.

Cette dernière ouvre la discussion.

Monsieur Claude Deriaz demande concernant le point 310.4271 si la Commune a déjà touché une avance sur l'exploitation de la gravière ? Et il se demande s'il est réaliste de budgéter ce montant.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'ils ont déjà encaissé Fr. 150'000.00 à titre d'avance. Il dit que sur le budget ou les comptes cela ne change rien qu'ils mettent Fr. 150'000.00 ou Fr. 200'000.00 car la contrepartie de cette écriture c'est l'amortissement sur l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur Gilles Deriaz demande si on risque quelque chose par rapport à la gestion des comptes de la déchetterie qui ne sont pas équilibrés. Est-ce qu'il y a une sanction possible ?

Monsieur le Syndic répond qu'il pense que la commune risque quelque chose car on ne respecte pas expressément la Loi. Ce qui est discutable c'est qu'on n'a pas le droit de financer l'élimination des déchets par l'impôt. Le risque c'est si quelqu'un fait recours contre la taxe déchets, il se pourrait que celle-ci doive-t-être adaptée à la hausse.

Monsieur Raphaël Buache demande pourquoi la Municipalité ne souhaite pas changer cela et que les comptes soient équilibrés ?

Monsieur le Syndic répond qu'ils estiment qu'une partie de ce qu'ils font à la déchetterie est un service offert à la population. Il serait possible soit d'augmenter les taxes soit diminuer les prestations pour arriver à un équilibre. Par exemple, le ramassage des déchets verts coûte à la Commune mais c'est un service à la population donc pourquoi ne pas éliminer cette prestation et tout le monde va amener ses déchets verts à la déchetterie. Toutefois, la Municipalité pense que ce n'est pas le bon système. La taxe est dans le tir par rapport aux autres communes. Ils peuvent éventuellement voir à l'avenir s'ils arrivent à l'équilibrer un peu mieux.

Monsieur Florian Musy se demandait par rapport à la participation au déficit des transports, si la commune avait un droit de regard sur les projets des compagnies des transports ?

Monsieur Cuérel répond que non car ce sont des projets qui sont avalisés par l'Office Fédérale des transports. Les mises à l'enquête sont faites et la Commune pourrait s'y opposer mais c'est tout. Par contre, si le projet est sur notre Commune, comme la gare de Baulmes, il y a une collaboration étroite entre les autorités communales et Travys.

Monsieur Grégory Perusset demande si on participe bien au déficit de Travys SA ?

Monsieur le Syndic explique que les transports publics sont financés en premier par la Confédération. Là on ne parle que du trafic régional. C'est Travys, mais c'est aussi la ligne car postal qui va à Orbe, la ligne Orbe – Chavornay et les trains régionaux. Les déficits sont pris en charge par la Confédération, qui facture une partie aux Cantons. Le Canton refacture ensuite aux régions de transports une partie et au sein des régions, ils se répartissent ce montant en fonction des dessertes.

Monsieur Claude Deriaz demande par rapport au point 430.311, comment s'est passé l'essai du désherbage thermique ?

Monsieur le Syndic répond que ça a fonctionné mais que l'herbe repousse et que ce travail prend énormément de temps raison pour laquelle ils ont opté pour l'acquisition de la brosse de désherbage afin d'éviter d'utiliser des produits de traitements.

La parole n'est plus demandée.

Madame Brigitte Lattion soumet au vote la conclusion du préavis municipal, à savoir :

- d'approuver le projet de budget 2022 tel que présenté.

Le projet de budget 2022 est accepté à une large majorité (1 abstention).

La Présidente clôt la discussion et remercie M. Pillevuit ainsi que la Commission Financière pour tout ce travail.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 05/2021 relatif à la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 et vote.

Monsieur Luc Pillevuit, Président, donne lecture du rapport de sa commission.

Madame Brigitte Lattion ouvre une discussion.

Monsieur Raphaël Buache demande si ce serait possible d'avoir une brève introduction sur les projets ainsi que l'urgence.

Monsieur Julien Cuérel répond :

- Rue du Clos, très mauvais état de la route et réfection nécessaire. Ce projet dure depuis quelques années déjà.
- Gare, en 2024 normalement, en même temps que Travys.
- Bâtiment de la voirie, tombe en ruine, projet qui commence à dater et est urgent.
- Réfection des chemins de plaine, nécessité de faire certains travaux et il y a une opportunité actuellement car il y a des subventions cantonales et fédérales qui ne seront peut-être plus là dans 10 ans.
- Collège des Aiguilles, il y a des problèmes de stores, l'isolation est mauvaise, une salle pose problème en-bas. Ce projet peut être effectué entre aujourd'hui et 7 à 10 ans.
- Sécurisation des rues du village, il peut très bien être reporté mais ça fait 6-7 ans que le projet est en cours et il arrive à bout touchant.

Il rappelle qu'en général, ce que la Municipalité projette sur 5 ans, met plutôt 7 à 10 ans pour être réalisé.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

Madame Brigitte Lattion, Présidente, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. de fixer le plafond d'endettement à moyen et long terme à 18 millions de francs pour la durée de la législature 2021-2026,
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune,
3. de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à CHF 1'515'000.00 pour la durée de la législature 2021-2026,
4. la présente décision sera transmise au Département des institutions et des relations extérieures.

Elles sont acceptées à une large majorité (3 abstentions et 3 avis contraires).

Une discussion sur l'ensemble est ouverte. La parole n'est pas demandée.

9. Divers et propositions individuelles.

Madame Aline Pfaender demande si le test pour l'éclairage public annoncé à la rue du Russelet avait déjà eu lieu ?

Madame Anne-Laure Duperrex répond que ce sera mis en place en début d'année prochaine et qu'une information à ce sujet sera donnée en temps utiles.

Monsieur Steve Deriaz demande concernant le Chalet de Grange-Neuve comment ça va se passer et si la Municipalité a déjà reçu des offres ?

Monsieur le Syndic répond que le pâturage de Granges-Neuve a été amodié à partir de la saison 2023.

Monsieur Steve Deriaz demande donc à qui il a été amodié ?

Monsieur le Syndic répond que c'est à la Société de Laiterie de Baulmes.

Monsieur Philippe Haldimann informe qu'à la rue de la Gare une grille a été retirée par un chasse-neige et demande à ce qu'elle soit remise rapidement.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

10. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 36 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents.

Madame la Présidente Brigitte Lattion lève la séance à 21h10.

La Présidente :

La Secrétaire :

Brigitte Lattion

Myriam Deriaz